

Direction Aménagement et Développement Urbain

Envoyé en préfecture le 27/10/201 Recu en préfecture le 27/10/2017 Affiché le

ID: 974-219740123-20171026-DE2017 40-AU

== =

## DECISION Nº40 /2017

De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014.

## DECIDE

De conclure un contrat de location de terrain nu sis à Saint-Joseph, Plaine des Grègues. Article 1er: Parcelle cadastrée : AS 332.

Entre les soussignés :

- Le Bailleur: Monsieur Joseph Harry PAYET,
- Le Locataire : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON.

Moyennant une indemnité forfaitaire de MILLE EUROS T.T.C. (1000,00 €).

Le paiement du loyer s'effectuera le 20 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 8 JOURS à compter du 07 novembre 2017.

Article 2: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

> Fait à Saint-Joseph, le e Maire Iule) déJégué(e)

Christian LANDRY

Ville de Saint-Joseph - 277 rue Raphaël Babet - B.P.1 - 97480 Saint-Joseph